

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FREJAIROLLES

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 31/03/2023

Nombre de membres présents : 15

Date d'affichage : 07/04/2023

Séance du 6 avril 2023

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS ET LE SIX AVRIL à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASIMIR Jérôme, Maire.

Présents : Jérôme CASIMIR, Marie-Christine CABAL, Ludovic MARLOT, Christian CHAMAYOU, Nathalie DEGUDE, Lydie FOISSAC, Richard FERNANDEZ, Nathalie CARME, Dominique GERARD, Christine CHRETIEN, Olivier REGNAULT, Benoît MARQUES, Mohamed BOUMEDIENNE, Caroline CANTIE.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Richard FERNANDEZ

OBJET : AFFAIRE MAIRIE DE FREJAIROLLES / ROMAIN LIGNIERES
Convention d'honoraires maître MOLY

Monsieur le maire informe le conseil municipal que monsieur Romain LIGNIERES avait déposé le 9 juillet 2022, une déclaration préalable relative à l'installation d'une maison en ossature en bois sans fondation (Tiny house).

Ce projet a été refusé par arrêté municipal, le 4 août 2022.

Monsieur LIGNIERES a déposé une requête auprès du tribunal administratif de Toulouse en vue d'obtenir l'annulation de cette décision.

Afin défendre les intérêts de la Commune, monsieur le maire indique au conseil municipal qu'il a contacté maître MOLY, avocate reconnue pour sa spécialité en droit public.

Celle-ci lui a présenté une convention d'honoraires définissant sa mission de conseil et d'assistance.

Le tarif horaire proposé est de 240 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres

- **AUTORISE** monsieur le maire à signer la convention ci-annexée.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois, an susdits et ont signé les membres présents.

Le maire
Jérôme CASIMIR

Le secrétaire de séance

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture

